

# CAISSE DES ECOLES

51500 TAISSY



## PROJET PEDAGOGIQUE 2020-2021

**Accueils de Loisirs**

**Accueils Périscolaires**

**Maternels et 6-13 ans**

Pour l'accueil des 2 ans : agrément PMI en date du 28 février 2007

**Du Mardi 1<sup>er</sup> Septembre 2020 au Mardi 6  
Juillet 2021**

**Note sur le Projet Educatif : (Décret n° 2002-885 du 3 mai 2002 publié au J.O du 5 mai 2002)**

Art.3.-La personne morale ou physique qui organise le séjour dans un centre de vacances ou dans un Accueil de Loisirs sans hébergement met en œuvre le projet éducatif en précisant les conditions de réalisation dans un document, élaboré en concertation avec les personnes qui animent le séjour.

Ce document prend en considération l'âge des mineurs accueillis. Il précise notamment :

- La nature des activités proposées en fonction des modalités d'accueil, et, lorsqu'il s'agit d'activités physiques ou sportives, les conditions dans lesquelles celles-ci sont mises en œuvre ;
- La répartition des temps respectifs d'activité et de repos ;
- Les modalités de participation des mineurs ;
- Le cas échéant, les mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps ;
- Les modalités de fonctionnement de l'équipe constituée du directeur mentionné au premier alinéa, des animateurs et de ceux qui participent à l'accueil des mineurs ;
- Les modalités d'évaluation de l'accueil ;
- Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés.

## I. SOUHAITS ET ATTENTES DE LA DIRECTION

### 1. Envers les enfants

Les enfants accueillis à la Caisse des Ecoles de Taissy sont issus en grande majorité du village. Quelques enfants viennent de communes des alentours ; il existe d'ailleurs des conventions avec plusieurs d'entre elles pour l'accueil de leurs enfants.

Les enfants qui fréquentent la Caisse des Ecoles doivent être heureux d'y venir. C'est pourquoi la Caisse des Ecoles et l'équipe qui la compose s'assurent de la sécurité physique, morale et affective des enfants accueillis. Ceux-ci viennent pour s'amuser, se divertir, mais aussi se reposer, échanger, apprendre à vivre ensemble, à être ensemble, pour apprendre à aider, pour participer. L'accueil de Loisirs est fait pour eux ; ils en sont à la fois les bénéficiaires, mais aussi les acteurs. Nous devons prendre en compte leurs souhaits, leurs envies, leurs attentes.

L'Accueil de Loisirs et l'Accueil Périscolaire ne sont pas un simple mode de garde pour des parents qui travaillent, c'est un véritable lieu d'épanouissement de l'enfant.



### 2. Envers les familles

L'accueil des enfants ne peut être optimal que si une relation de confiance est instaurée avec les familles. Pour cela, il faut privilégier le dialogue et la communication.

La direction s'engage à tenir les familles informées des actions mises en place, et à se tenir à l'écoute, à être disponible pour répondre aux questions et aux besoins des familles.

Pour cela, des moments conviviaux d'échanges seront instaurés à divers moments de l'année et souvent en collaboration avec d'autres acteurs de la Commune (Conseil Municipal Enfants, Comité des Fêtes) : la Petite Boum en octobre, la visite du Père Noël en décembre, la Journée des Familles en avril. Nous organiserons également des moments d'échanges propres à la Caisse des Ecoles : expositions, goûters...

La relation de confiance ne peut fonctionner que si elle est réciproque : les parents s'engagent donc à informer la direction de tout changement, modifications d'inscription, absence... dans les délais précisés dans le règlement de la Caisse des Ecoles.

### 3. Avec les partenaires

La Caisse des Ecoles s'appuie sur plusieurs partenaires pour proposer des activités diversifiées aux enfants, tout en s'assurant du respect des consignes de sécurité. Ils sont variés : ateliers municipaux, prestataires extérieurs, autres accueils de loisirs, le Conseil Municipal Enfants, le Comité des Fêtes, les écoles maternelle et élémentaire... Ils sont une plus-value pour l'Accueil et donc pour les enfants.

Les parents ou grands-parents exerçant une activité sportive ou artistique particulière et qui souhaiteraient initier généreusement les enfants à leur pratique sont bien évidemment les bienvenus ; la direction se fera alors une joie d'organiser ce type de rencontre. Également, si les familles ont des suggestions de sorties, de prestataires (spectacles, animations particulières...), nous serons volontiers à l'écoute ; le but étant d'enrichir les expériences des enfants.

### 4. Avec l'équipe

L'équipe de direction souhaite s'entourer d'une équipe d'animation dynamique et motivée, réunie autour d'un projet commun : assurer la sécurité physique, affective et morale des enfants accueillis en leur proposant des activités diversifiées. L'équipe d'animation doit être à l'écoute des familles, et particulièrement des enfants avec lesquels elle organise sa journée d'activité extrascolaire et son temps périscolaire, en respectant le rythme et les souhaits de chacun, tout en

s'inscrivant dans un cadre de règles ayant pour but le respect des autres et des consignes.

Pour cela, la direction sait pouvoir s'appuyer sur une équipe d'animateurs permanents performants, qui connaissent les enfants, et sur des animateurs saisonniers qui apporteront leur expérience des autres accueils.

## **II. INTENTIONS ET OBJECTIFS EDUCATIFS**

Trois intentions éducatives sont à mettre en relief, centrées sur l'enfant.

### **1. Privilégier les valeurs de vie en collectivité**

- L'équipe d'animation devra accompagner les enfants qui seront acteurs de leur vie quotidienne. Cela passera par l'accompagnement dans l'autonomie, notamment lors des temps libres et de la pause méridienne. Ce sont les enfants qui mettront en place des règles de vie commune, guidés par les animateurs. Animateurs et enfants pourront également demander l'instauration de moments de concertation, d'échanges et de discussion, sur un thème qui leur tient à cœur, ou qui les préoccupent, ou pour rappeler les règles de vie commune. Pendant les temps extrascolaires, les animateurs permettront aussi aux enfants de participer à des activités « décloisonnées », c'est-à-dire que plusieurs activités seront proposées dans un même temps donné, afin que chaque enfant puisse choisir l'activité qui lui correspond. Enfin, l'équipe d'animation et d'encadrement proposera aux enfants de participer aux tâches quotidiennes (préparation, rangement, nettoyage...), car être acteur, ce n'est pas être seulement consommateur.
  
- La vie en collectivité amènera l'équipe d'animation et l'équipe encadrante à aider les enfants à acquérir une bonne hygiène de vie. Dans un contexte d'après-crise sanitaire, il s'agira d'accompagner les enfants dans l'apprentissage des gestes liés à l'hygiène, de façon ludique, en créant par exemple des affichages simples rappelant les consignes d'hygiène. L'hygiène de vie passe aussi par l'alimentation et l'activité sportive : l'équipe d'animation et de restauration pourra faire découvrir de nouveaux goûts aux enfants ; les

jeux sportifs permettront aux enfants de se dépenser de manière ludique.



- Enfin, il s'agira aussi de favoriser la tolérance et le respect d'autrui au sein de notre accueil de loisirs. Cela passera par l'inclusion et l'explication dans les règles de vie commune des notions de tolérance et de respect. L'équipe d'animation aura aussi pour rôle de mettre en place des actions de solidarité et de coopération (par exemple, les plus grands aident les plus petits à se laver les mains, ils coupent leur viande ; favoriser les jeux de coopération plutôt que les jeux d'affrontement ;...). Lorsque des conflits surviendront, il faudra privilégier la discussion à la sanction.

## 2. Accompagner l'enfant dans son épanouissement personnel

- Pendant les vacances scolaires ou lors des mercredis périscolaires, il s'agira de proposer un large panel d'activités, afin que chaque enfant puisse trouver ce qui lui convient. Il faudra donc s'appuyer sur les compétences de chaque animateur : certains sont plus sportifs, d'autres aiment les activités culturelles (théâtre, spectacle,...), ou les activités manuelles,... Les animateurs devront donc se coordonner, afin de proposer des projets d'animation à thème, dans lesquels chacun pourra proposer des activités en lien avec leur domaine de prédilection. Cela n'aura de sens que si le centre est aménagé comme un espace de jeu, perceptible par les enfants, et non comme une salle de classe ou un espace sans décoration.
- L'équipe d'animation devra amener les enfants à découvrir des pratiques nouvelles et variées, en proposant notamment des activités, jeux et thèmes innovants, en diversifiant l'éventail d'activités et en s'appuyant sur le partage des connaissances de chacun. L'équipe d'animation est une équipe : le travail en commun, l'entraide et non le chacun

pour soi sont à privilégier. Il ne faut pas oublier que l'adulte est un modèle pour l'enfant.

- Tout cela ne peut se faire qu'en respectant le rythme de l'enfant. Il s'agira de s'adapter à chaque enfant, et non pas demander aux enfants de s'adapter à une structure ne répondant pas à leurs besoins. Cela passe par le fait de proposer des temps d'accueil (le matin, pendant la pause méridienne et le soir) avec des activités diversifiées qui permettent à l'enfant de respecter son propre rythme, lui laisser la possibilité de ne rien faire également, et de proposer plusieurs activités (manuelles, culturelles, sportives) le matin et l'après-midi. Nous proposerons également une sieste obligatoire de 1h30 à 2h pour les plus petits jusqu'à 4 ans, sur demande des parents pour les enfants de 4 à 5 ans, et une relaxation ou un temps calme pour les enfants qui en ont besoin. Pendant les temps périscolaires, l'enfant pourra également participer à des activités proposées, ou bien il pourra s'il le souhaite, ne rien faire ou s'occuper seul ou avec ses amis.

### 3. S'approprier son environnement (patrimoine, écologie)



- L'équipe d'animation amènera les enfants à appréhender les espaces naturels qui les entourent. Pour cela, des sorties à l'extérieur du centre seront organisées : Taissy dispose de plusieurs espaces verts accessibles, des chemins et une voie verte pour se balader. Lors de ces sorties, des activités utilisant la nature comme support pourront être mises en place. Pendant les temps d'accueil périscolaire, l'espace vert à côté de l'école élémentaire pourra être utilisé dès que le temps le permettra.
- Pendant les vacances, il s'agira également de faire redécouvrir aux enfants la notion de « jeu » à travers le milieu

dans lequel ils vivent. Cela passera par l'organisation de grands jeux et activités « nature », tout en s'intéressant au patrimoine (culturel, naturel, historique...).

- Enfin, l'accueil de loisirs aura pour rôle de sensibiliser les enfants à la protection de leur environnement. Les animateurs devront intégrer la dimension de développement durable dans leurs activités, c'est-à-dire qu'une activité devra être réfléchie au niveau de l'utilisation de matériaux recyclés, recyclables, réutilisables, en privilégiant des matières et des matériels non nocifs pour l'environnement ; tout cela étant expliqué aux enfants pendant l'activité. On peut s'amuser en faisant attention à la planète. Lors des repas et des goûters, les encadrants expliqueront aux enfants l'intérêt du non-gaspillage, du tri des déchets et du compostage en mettant en place des actions concrètes.

### **III. FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ACCUEIL DE LOISIRS (Mercredis périscolaires et petites vacances)**

#### **1. Le public accueilli**

Les enfants seront répartis en deux groupes d'âge :

- Les maternels : de 2 ans et demi à 6 ans (l'enfant de 2 ans et demi doit être scolarisé et propre). Locaux de l'école maternelle, 1 rue de Longjumeau.
- Les 6-13 ans. Locaux de l'école élémentaire, 7 rue de Longjumeau.

Les effectifs seront au maximum de :

- Maternels : 16 enfants les mercredis et petites vacances
- 6-13 ans : 24 enfants pendant les petites vacances  
48 enfants les mercredis matins périscolaires/24  
enfants les mercredis après-midis périscolaires

#### **2. Les locaux**

- Les locaux de la Caisse Des Ecoles
  - Cantine (repas du midi, activités les après-midis)
- Les salles des sports à côté du Centre de Conférences et d'Animations

- Le gymnase de l'école élémentaire
- La cour de l'école élémentaire (jeux extérieurs, piscine)
- Les espaces verts : le long de la Vesle, la coulée verte, terrain derrière l'école élémentaire, terrain route de St-Léonard, stade de foot (jeux extérieurs, sports, promenades, ...)
- Les locaux de l'école élémentaire :
  - Salle détente (activités manuelles, jeux de société...)
  - Salle d'arts plastiques (servant de salle d'infirmier)
  - Bibliothèque (Activités contes, lecture)
- Les locaux de l'école maternelle :
  - Salle d'activités (manuelles, jeux de construction, puzzles, voitures, vidéo, musique...)
  - Salle de motricité avec structure comprenant piscine à balles, mur d'escalade, et petit parcours en hauteur sur pont
  - Dortoir avec une trentaine de lits
  - Salle du Carré (servant de salle d'infirmier)
  - Cour de l'école.

### 3. Le matériel

- ✚ Matériel vidéo (TV, lecteur DVD, appareil photos numérique, ordinateur portable, sono)
- ✚ Malle musique (instruments, cup of zik)
- ✚ Jeux de plein air
- ✚ Matériel de sport
- ✚ Matériel pour les activités manuelles
- ✚ Matériel de motricité de l'école maternelle
- ✚ Matériel de cuisine
- ✚ Vélos de l'école maternelle
- ✚ Une piscine tubulaire 5mX10mX1.3m (installée dans la cour de l'école primaire pour l'Accueil de Loisirs d'été)
- ✚ Deux piscines tubulaires 2mX4mX0.8m
- ✚ Petites piscines gonflables



- ✚ Un minibus 9 places
- ✚ Des Tonnelles

#### 4. Les horaires

L'Accueil de Loisirs est ouvert pendant les vacances d'automne, les vacances d'hiver et les vacances de printemps (fermeture les deux semaines de Noël). Les horaires sont 9H00-12H00 le matin, et 14H00-18H00 l'après-midi. Des périodes d'accueil avec un tarif à la ½ heure sont mis en place le matin, de 7H30 à 9H00, en début d'après-midi de 13H00 à 14H00, et le soir de 18H00 à 18H30. L'arrivée des enfants se fait au plus tard à 9H10 le matin et 14H10 l'après-midi ; au-delà de ces horaires, les portes seront fermées à clés en raison du plan vigipirate. Les départs se feront à partir de 11H50 le matin, 13H00 pour les enfants mangeant à la cantine, et 17H00 le soir.

#### 5. Les informations envers les familles

- Une plaquette et des affiches seront réalisées avant chaque période de petites vacances, juste avant le début des inscriptions, et auront pour but d'informer les familles du déroulement général des vacances et des principales activités proposées.
- Les programmes d'activités seront affichés environ une semaine avant le début de l'Accueil pour les petites vacances, et tout au long de l'année pour les mercredis périscolaires, afin que les familles puissent en prendre connaissance en amont, dans le hall de la Caisse Des Ecoles et à l'école maternelle.
- Les diverses informations concernant l'Accueil de Loisirs de la Caisse Des Ecoles sont disponibles sur le site internet [taissy.fr](http://taissy.fr) rubrique Caisse des Ecoles, sur le Taissoin (Journal de la commune), sur l'Union (contact : M. Berger), sur le panneau d'affichage électronique à l'entrée du village, sur la page Facebook Accueils de Loisirs de Taissy (groupe fermé).
- Le principal canal d'information reste cependant le dialogue avec les familles. L'équipe d'animation et l'équipe de direction veilleront à toujours être à l'écoute des familles, et essaieront de répondre de la meilleure façon et en un minimum de temps à leurs interrogations.

## **6. Les inscriptions**

**Pour les petites vacances, les inscriptions se font à la journée, avec ou sans repas.**

**Pour les mercredis périscolaires, les inscriptions se font en demi-journée ou en journée complète, avec ou sans repas.**

**Un dossier d'inscription est obligatoire. Il comprend :**

- **Une fiche de renseignements par famille**
- **Une fiche sanitaire par enfant (la direction assure la confidentialité des informations produites)**
- **Une attestation CAF ou MSA**
- **Les photocopies de toutes les pages de vaccins**

**Nous conseillons aux familles de souscrire à une assurance « accidents corporels » et à une assurance « responsabilité civile ».**

**Les inscriptions pour les mercredis périscolaires se font dès l'été et tout au long de l'année en fonction des besoins des parents.**

**Pour les petites vacances, une ou des dates d'inscriptions seront déterminées avant chaque période. Les modalités et dates seront précisées sur le site taissy.fr.**

**ATTENTION : Pour les petites vacances, le règlement se fait au moment de l'inscription. Les annulations ne seront pas remboursables. Il ne sera pas possible de changer les jours réservés, mais les ajouts seront possibles dans la limite du nombre de places encore disponibles.**

**Les inscriptions ou désinscriptions pour la cantine se font dans un délai maximum fixé à la veille (le vendredi pour le lundi) avant 9H00.**

## **IV. FONCTIONNEMENT GENERAL DU PERISCOLAIRE (hors mercredi)**

### **1. Le public accueilli**

**Les enfants sont répartis en deux groupes d'âge :**

- **Les maternels : de 2 ans et demi à 6 ans (l'enfant de 2 ans et demi doit être scolarisé et propre). Locaux de l'école maternelle, 1 rue de Longjumeau.**
- **Les 6-13 ans. Locaux de l'école élémentaire, 7 rue de Longjumeau.**

## Les effectifs :

- **Maternels** : pour l'accueil du matin et l'accueil du soir, maximum 30 enfants.  
Pour la pause méridienne, maximum 50 enfants.
- **Primaires** : pour l'accueil du matin et l'accueil du soir, maximum 60 enfants.  
Pour la pause méridienne, maximum 112 enfants.

## 2. Les locaux

- **Les locaux de la Caisse Des Ecoles**
  - Cantine (repas du midi, activités pour les accueils du matin et du soir)
- **Le gymnase de l'école élémentaire**
- **La cour de l'école élémentaire**
- **Les espaces verts : terrain derrière l'école élémentaire (jeux extérieurs, sports, ...)**
- **Les locaux de l'école élémentaire :**
  - Salle détente (activités manuelles, jeux de société...)
  - Salle d'arts plastiques (servant de salle d'infirmerie)
  - Bibliothèque (Activités contes, lecture)
- **Les locaux de l'école maternelle :**
  - Salle d'activités (manuelles, jeux de construction, puzzles, voitures, vidéo, musique...)
  - Salle de motricité avec structure comprenant piscine à balles, mur d'escalade, et petit parcours en hauteur sur pont
  - Salle du Carré (servant de salle d'infirmerie)
  - Cour de l'école.
- **La salle communale (repas du midi)**

## 3. Le matériel

- ✚ **Matériel vidéo (TV, lecteur DVD, appareil photos numérique, ordinateur portable, sono)**
- ✚ **Malle musique (instruments, cup of zik)**
- ✚ **Jeux de plein air**

- ✚ Matériel de sport
- ✚ Matériel pour les activités manuelles
- ✚ Matériel de motricité de l'école maternelle
- ✚ Matériel de cuisine
- ✚ Vélos de l'école maternelle

#### 4. Les horaires



L'Accueil périscolaire est ouvert tous les jours en période scolaire. L'accueil du matin débute à 7h30 et se termine à 8h20. L'accueil du soir se déroule de 16h30 à 18h30. La facturation se fait à la ½ heure. A 18h, les enfants de la maternelle encore présents à l'accueil sont ramenés dans les locaux de la Caisse des Ecoles.

Pour la pause méridienne, les enfants sont pris en charge dès la sortie de classe à 12h00 pour les primaires, 11h50 pour les maternels. Elle se termine à 13h50, à la reprise de l'école. Un accueil est possible dès 13h pour les enfants ne mangeant pas à la cantine.

Pour les mercredis, les horaires sont les mêmes que pour les vacances scolaires.

#### 5. Les informations envers les parents

Les informations sont transmises aux familles via le journal de la commune « Le Taissotin », le site internet taissy.fr, la page Facebook de la Caisse des Ecoles, les coupons papier distribués par l'intermédiaire des écoles. Le principal canal d'information reste cependant le dialogue avec les familles.

#### 6. Les inscriptions

Elles peuvent se faire à tout moment, par téléphone, mail, courrier ou au bureau de la Caisse des Ecoles, dans la limite du nombre de places disponibles et dans la limite des délais de commande pour les repas de cantine.

Les inscriptions ou désinscriptions pour la cantine se font dans un délai maximum fixé à la veille (le vendredi pour le lundi) avant 9H00. Toute annulation tardive entraînera la facturation du forfait cantine (repas + accueil).

Un dossier d'inscription est obligatoire. Il comprend :

- Une fiche de renseignements par famille
- Une fiche sanitaire par enfant (la direction assure la confidentialité des informations produites)
- Une attestation CAF ou MSA
- Les photocopies de toutes les pages de vaccins

Nous conseillons aux familles de souscrire à une assurance « accidents corporels » et à une assurance « responsabilité civile ».

## V. L'EQUIPE D'ENCADREMENT

### 1. Composition de l'équipe pour les Accueils Extrascolaires

#### ➤ **RESPONSABLES :**

- M. LEDRU LUDOVIC, diplômé BAFD/BEATEP
- Mme BALHAND ELISE, diplômée BAFA et BAFD

#### ➤ **ANIMATEURS :**

- Les mercredis périscolaires : une équipe de 4 à 6 personnes, tous animateurs BAFA ou équivalence (suivant les effectifs)
- Les petites vacances : une équipe de 4 ou 5 personnes, tous animateurs BAFA ou équivalence (suivant les effectifs)

- **3 PERSONNELS DE SERVICE** prendront en charge l'accueil du matin, la cantine, le ménage.

### 2. Composition de l'équipe pour les Accueils Périscolaires

#### ➤ **RESPONSABLE :**

- M. LEDRU LUDOVIC, diplômé BAFD/BEATEP

#### ➤ **ANIMATEURS:**

- Périscolaire maternelle : le matin, 2 animateurs prendront en charge les enfants pour les amener de la Caisse des Ecoles jusqu'à l'école maternelle. Le midi, 3 animateurs

s'occuperont des enfants dans les locaux de l'école maternelle et à la cantine. Le soir, il y aura 3 animateurs pour le goûter et l'accueil.

- Péri-scolaire primaire : le matin, 2 animateurs s'occuperont de l'accueil des enfants. Le midi, 6 à 8 animateurs prendront en charge les enfants le temps de la cantine et des activités. Le soir, ce sont 4 animateurs qui assureront l'accueil.

➤ **PERSONNEL DE SERVICE :**

- Cantine maternelle : 2 personnels prendront en charge la mise en place de la salle, le service, et le rangement et nettoyage de la cuisine et de la salle de cantine.
- Cantine primaire : 2 personnels prendront en charge la mise en place de la salle, le service, et le rangement et le nettoyage de la cuisine et de la salle de cantine.
- Locaux de la Caisse des Ecoles : le nettoyage des sanitaires et du hall d'accueil sera pris en charge chaque soir par un personnel de ménage.

### 3. Horaires de travail

Les animateurs auront des horaires variables en fonction du nombre d'enfants présents pendant les différents moments de la journée. Les horaires seront en fonction des besoins et nécessités de la Caisse des Ecoles.

### 4. Fonctionnement des équipes

- Chaque animateur aura une tranche d'âge à sa charge.  
Il y aura 2 à 3 animateurs chez les Maternels, en fonction du nombre d'enfants présents ; 2 à 4 animateurs chez les 6-13 ans.
- Afin de concrétiser les intentions éducatives, la direction demandera à l'équipe de réfléchir à un ou plusieurs thèmes, qui regrouperont diverses activités, sportives, culturelles, artistiques. Le thème pourra être différent pour chaque tranche d'âge, et pourra durer une semaine ou plus. Les activités seront affichées sous forme de programme visuel dans les couloirs des deux accueils.

- Après les activités, chaque animateur veillera au rangement et au nettoyage de son activité, qui se fera avec l'aide des enfants.

## 5. Réunions et formation

- Des réunions de préparation auront lieu avant le début de l'Accueil. Elles permettront à l'équipe de prendre connaissance et de participer au Projet Pédagogique, d'établir un programme d'activités. Les animateurs pourront également communiquer par mails afin de parfaire leur programme d'activités.
- Un affichage sera mis en place afin de rappeler les consignes de sécurité, les exigences de l'organisateur et de la direction...
- Il sera possible de mettre en place des réunions ponctuelles à la demande des animateurs ou du responsable, afin de régler un problème en particulier, ou afin de répondre à une question précise.

## 6. Consignes générales

- L'équipe de direction et l'équipe d'animation ont un rôle éducatif; éducatif par ses comportements et par les activités proposées.
- L'équipe d'animation amènera l'enfant à être respectueux du matériel et de l'environnement, et des autres personnes. Elle sera à l'écoute des enfants.
- Les animateurs sont responsables des enfants. Ils sont en charge de leur sécurité morale, physique et affective.
- Ils sont garants des bonnes relations au sein du groupe d'enfants. Ils devront veiller aux attitudes des enfants (langages, gestes, tenues...), tout en montrant eux-mêmes l'exemple (pas de retard ou d'absence injustifiés, tenue appropriée, vocabulaire adapté).
- Il est bien sûr interdit de fumer en présence des enfants, ainsi qu'au sein de la structure. Les animateurs qui le souhaitent pourront cependant prendre des « pauses cigarette » limitées en nombre et dans le temps, en

concertation avec les autres animateurs, et toujours en s'assurant que les enfants sont sous la responsabilité d'autres animateurs.

- Les téléphones portables ne serviront qu'en cas de force majeure, pour l'appel de secours notamment.
- Une trousse à pharmacie sera attribuée à un animateur de chaque groupe ; il veillera à sa bonne tenue, à ce qu'il ne manque rien et à noter chaque soin dispensé aux enfants dans le carnet d'infirmierie.
- Les animateurs doivent prévoir le matériel nécessaire à leur activité à l'avance. Aucun achat de dernière minute ne pourra être fait, ni par la direction, ni par les animateurs eux-mêmes.

## **VI. JOURNEE TYPE**

### **1. En Accueil extrascolaire**

- 7H30-9H10 : accueil échelonné des enfants avec petites activités collectives ou individuelles (respect du rythme de l'enfant).
- 9H10-9H30 : premier moment d'échanges et de concertation animateurs/enfants. Répartition des enfants dans diverses activités selon leur choix. Au moins une activité manuelle ou culturelle et une activité pré-sportive seront proposées.
- 9H30-11H30 : temps d'activités.
- 11H30-12H00 : rangement, jeux libres, passage aux toilettes, lavage de mains. Des enfants pourront se porter volontaires pour aller mettre la table à la cantine.
- 12H00-13H00 : restauration par liaison froide et remise en température sur place, dans la cuisine de la Caisse Des Ecoles. Les animateurs sont en pause et n'ont plus la charge



des enfants dont la responsabilité passe au personnel permanent de la CDE, chargé de la cantine. Il est possible qu'un deuxième service soit mis en place de 13H00 à 14H00 si le nombre d'enfants est important.

- 13H00-14H10 : temps d'accueil. Petites activités collectives ou individuelles.
- 14H10-14H30 : second moment d'échanges et de concertation. Répartition des enfants dans les différentes activités.
- 14H30-16H30 : temps d'activités.
- 16H30-17H00 : goûter. Chaque enfant apporte son propre goûter, qui sera équilibré, sans boisson gazeuse et limité en sucreries.
- 17H00-18H30 : temps d'accueil, départ échelonné des enfants. Activités collectives ou individuelles. Open bar.

Cette journée type peut changer en fonction du rythme des enfants. S'il fait beau, les activités extérieures seront favorisées.

## 2. En Accueil périscolaire

- 7h30-8h00 : accueil du matin collectif (maternels et primaires) dans les locaux de la Caisse des Ecoles
- 8h00-8h20 : les maternels sont accompagnés dans les locaux de l'école maternelle. Les primaires continuent d'être accueillis à la Caisse des Ecoles, jusqu'à l'heure de l'école.
- 11h50-13h50 : les enfants de l'école maternelle sont pris en charge pour la pause méridienne. Les enfants sont divisés en deux groupes pour deux services, afin de ne pas surcharger la salle communale, qui accueille en même temps un groupe d'enfants de l'élémentaire pour le repas.  
Les enfants de l'école élémentaire sont également pris en charge par les animateurs. Ils seront divisés en 3 groupes : un groupe qui mangera au 1<sup>er</sup> service, un groupe qui mangera au 2<sup>ème</sup> service et un groupe qui mangera dans la salle communale.  
Avant ou après le repas, des activités dirigées et des temps libres sont proposés en alternance ou au choix des enfants.

- **16h30-18h00** : les enfants de l'école maternelle sont pris en charge pour le goûter et l'accueil du soir dans les locaux de l'école maternelle. S'ils sont trop nombreux, ils peuvent être répartis en deux groupes. Des activités manuelles, de motricité ou autres leur sont proposées.  
Les enfants de l'école élémentaire sont pris en charge pour le goûter et l'accueil du soir dans les locaux de la Caisse des Ecoles, dans le gymnase et/ou dans la cour de l'école. Ils sont répartis en deux groupes dès le goûter et pour les activités (manuelles, pré sportives...) qui leur seront proposées.
- **18h00-18h30** : les enfants de la maternelle et les enfants de l'élémentaire sont réunis dans les locaux de la Caisse des Ecoles pour la fin de l'accueil du soir.

## **VII. PROJETS D'ANIMATION EN ACCUEIL EXTRASCOLAIRE**

Des projets d'animation seront réfléchis et mis en place tout au long de l'année, pendant les petites vacances et les mercredis. Des échanges réguliers avec l'Accueil de Loisirs de Cormontreuil seront instaurés, et concerneront davantage le groupe des 6-13 ans.

Les deux groupes d'âge fabriqueront en début d'année des décors, qui serviront lors de la Petite Boum, qui se déroulera le Vendredi 16 Octobre, et qui sera l'occasion de fêter les 20 ans de la Caisse des Ecoles.

## **VIII. HYGIENE ET SECURITE**



**Dans le contexte sanitaire actuel lié au COVID-19, une attention particulière sera portée sur l'hygiène des locaux et des personnes. Les consignes suivantes sont susceptibles d'évoluer en fonction du contexte sanitaire et des politiques de santé publique.**

L'aspect sécuritaire ne sera cependant pas négligé, car lié sur bien des aspects au volet hygiène.

### 1. La cantine

- Hygiène du personnel : cheveux couverts obligatoirement, tenue de travail propre, chaussures propres et spécifiques, gants pour le service. Lavage des mains régulier, notamment lors du passage du sale au propre.
- Hygiène des locaux et du matériel : démarche HACCP.
- Réfrigérateur : température inférieure à 4°C, présence permanente d'un thermomètre, relevé quotidien de température.
- Distribution des repas : les plats froids sont servis à une température comprise entre 0°C et +3°C. Les plats chauds sont servis à une température minimale de +63°C.
- Les enfants se lavent obligatoirement les mains juste avant le repas. Ils sont surveillés par un animateur, qui les conseille si la technique n'est pas acquise.
- Le personnel qui aide au service doit porter une charlotte, un tablier jetable et des gants (qui seront changés à chaque passage du sale au propre).
- Le personnel de cantine a un rôle éducatif important à jouer sur le temps de repas (tenue correcte à table, ne pas jouer et gaspiller la nourriture, hygiène et règles de politesse).
- Il est possible de proposer des animations calmes à la cantine (musique qui annonce un grand jeu, sensibilisation, déco spéciale...).

### 2. Le Plan d'Accueil Individualisé (PAI)

- Il est obligatoire en cas d'allergie alimentaire chez un enfant. Il est fait à la demande des parents avec le médecin scolaire.
- Une liste des enfants allergiques est communiquée aux animateurs et au personnel de cantine.

- **Veiller sur le menu de la cantine et lors des activités cuisine à l'absence des allergènes.**
- **Certains enfants ont une trousse d'urgence en cas de crise. L'équipe de direction explique la marche à suivre aux animateurs et au personnel de cantine.**
- **Certains enfants ne peuvent prendre le menu de la cantine. Les parents fournissent alors un panier repas, isotherme avec pain de glace. Chaque aliment sera mis en boîte individuelle avec le nom de l'enfant. A la réception du panier, le contenu est mis au réfrigérateur.**

### **3. Pique-niques et goûters**

- **Les pique-niques seront soit à la charge des parents, soit à la charge de la Caisse des Ecoles en liaison froide. Lorsqu'ils seront fournis par la Caisse des Ecoles, les protocoles de surveillance des températures seront observés. Lorsqu'ils seront fournis par les parents, une charte de préparation et de transport sera établie et signée conjointement, indiquant la marche à suivre (sac isotherme avec pain de glace notamment).**
- **Les goûters sont fournis par les parents. Ils devront être équilibrés et limités en sucrerie, sans boisson gazeuse. Il est demandé de privilégier l'eau à la boisson sucrée, notamment quand il fait chaud. Exemple de goûter : un gâteau + une compote ou un fruit + de l'eau. Dans une démarche de protection de l'environnement, nous demanderons aux parents de privilégier la gourde à la bouteille plastique, et le fait maison à l'industriel. Pas de laitage ou produits frais, car nous n'avons pas de réfrigérateur pour les goûters. Les bonbons sont acceptés (pas les chewing-gums) mais en nombre raisonnable.**

#### 4. Assistant sanitaire, infirmerie et trousse de secours

- Un assistant sanitaire sera nommé parmi les animateurs possédant le PSC1. Son rôle consistera à faire un suivi du contenu des trousse à pharmacie, à donner les médicaments aux enfants sous traitement avec ordonnance, à porter les premiers soins le cas échéant, à tenir un cahier d'infirmerie. Il tiendra informée la direction de chaque intervention.
- Une salle d'infirmerie permettant d'isoler un enfant souffrant sera installée dans chaque lieu d'accueil : salle du carré à l'école maternelle, salle piano à l'école élémentaire, petit bureau à la caisse des écoles.
- Une trousse à pharmacie sera attribuée à un animateur de chaque groupe ; il veillera à sa bonne tenue, à ce qu'il ne manque rien et à noter chaque soin dispensé aux enfants dans le carnet d'infirmerie. Contenu de la trousse : ciseaux, gants stériles, compresses individuelles stériles, bande gaz, pansements, antiseptique uni dose, sparadrap, pince à écharde, aspivenin, sucre, stylo, carnet, numéros d'urgence.

#### 5. Gestion des déchets

- Il est demandé au personnel de cantine, de nettoyage et aux animateurs de mettre les sacs poubelle régulièrement au local poubelles, au moins une fois par jour. Les poubelles doivent être lavées et désinfectées régulièrement.
- Dans une démarche de protection de l'environnement, il est demandé que soit instauré un tri des déchets : déchets classiques, recyclage et compost, tout en expliquant et en faisant participer les enfants.

## **7. Activité cuisine**



- **L'activité cuisine est faisable en accueil de loisirs et est même souhaitable, dans un but d'éducation au goût et de partage convivial.**
- **Il y a cependant des règles d'hygiène et de sécurité à respecter.**
- **Garder l'étiquette de chaque aliment utilisé et les consigner dans le cahier « activité cuisine » (farine, beurre, œufs,...).**
- **Garder un œuf témoin et un échantillon témoin du plat réalisé pendant 5 jours au réfrigérateur dans un sachet étiqueté.**
- **Utiliser du matériel dédié, propre et relavé juste avant l'activité.**
- **Être vigilant quant aux allergies.**
- **Pour les précautions particulières en fonction des aliments, se référer aux Instructions Départementales communes aux 10 départements du Grand Est, consultable au bureau de la Caisse des Ecoles.**

## **IX. EVALUATION**

**L'évaluation du projet pédagogique permet de proposer des évolutions, de remédier aux situations problématiques. Elle permet de constater ou non l'articulation entre les finalités définies dans le projet éducatif, les objectifs précisés dans le**

projet pédagogique et le fonctionnement des accueils.

L'évaluation permet aussi de vérifier la pertinence et la cohérence du projet pédagogique en référence au projet éducatif.

L'évaluation portera sur les objectifs, les démarches, les actions et les moyens pour en apprécier la pertinence, l'efficacité ou la conformité avec les intentions de l'organisateur.

Plusieurs éléments peuvent être observés pour permettre une évaluation du centre et du projet :

- Les actions prévues ont-elles été réalisées ? Etaient-elles adaptées aux objectifs annoncés ?
- Les objectifs ont-ils été atteints ou non ?
- Les objectifs proposés étaient-ils pertinents au regard du diagnostic ? (Caractéristique du public, projet éducatif)
- Est-ce qu'il y a une cohérence entre les objectifs, la démarche pédagogique et les moyens matériels et humains mis en œuvre ?

Outils d'évaluation :

- Evaluations courantes avec l'équipe sur le terrain.
- Bilan avec l'équipe lors des réunions.
- Ressentis des enfants lors des moments d'échanges et de concertation.
- Ressentis des parents lors des moments de dialogue.
- Projets mis en place, ayant une réalisation effective.

# TAISSY.fr

